

# PLAGE CANINE

DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 1<sup>ER</sup> NOV

**À PARTIR DE 19 H  
JUSQU'À 10 H**

L'accès à la plage et la baignade des chiens sont autorisés sous la surveillance et l'entière responsabilité de leurs propriétaires dans l'espace matérialisé.

 **Les chiens de deuxième catégorie doivent être muselés et tenus en laisse.**

 **Les chiens de première catégorie sont interdits.**

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections sous peine de sanctions.

